

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 19 décembre 2019

L'ARS Bourgogne-Franche-Comté prend acte de la décision du tribunal de commerce de Nevers du 18 décembre de mise en liquidation de la clinique de Cosne.

Les difficultés objectives d'exploitation de cette activité à Cosne et l'absence de visibilité sur le devenir de l'immobilier ont sans doute contribué à décourager un projet de reprise présentant les garanties de qualité et de sécurité des soins que l'Agence Régionale de Santé appelait de ses vœux.

Dans ces conditions, l'ARS soutient les démarches engagées ou sur le point de l'être par le centre hospitalier de Cosne et plus largement les hôpitaux du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) de la Nièvre pour :

- ✓ Assurer une continuité de l'activité d'imagerie pour garantir le service rendu par les urgences du centre hospitalier de Cosne,
- ✓ Proposer aux salariés et personnels soignants exerçant dans la clinique des opportunités professionnelles dans le département,
- ✓ Clarifier les perspectives du site en termes d'immobilier, l'hôpital restant à ce jour locataire pour certaines de ses activités.